



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction générale

Caen, le 16 septembre 2020

## **Avis sanitaire sur l'évolution de la situation épidémique et propositions de mesures de prévention contre la propagation du Covid-19 dans le département de Seine-Maritime**

Les éléments présentés ci-dessous visent à répondre à l'interrogation de monsieur le Préfet de Seine-Maritime concernant la mise en œuvre, dans son département, du décret du 10 juillet 2020 qui permet aux préfets de rendre obligatoire le port de masque dans l'espace public en fonction des circonstances locales.

### **1. Evolution des Indicateurs épidémiologiques au 15 septembre 2020**

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme une circulation active du virus dans le département de Seine-Maritime et plus particulièrement dans la Métropole Rouen Normandie.

Au 15 septembre 2020, le taux d'incidence de la Seine-Maritime est de 76.5 cas positifs / 100 000 habitants (sur 7 jours glissants). Il est supérieur au taux régional de 52,1 cas / 100 000 habitants et progresse rapidement (42.6 cas / 100 000 habitants au 1<sup>er</sup> septembre 2020).

Depuis le 4 septembre 2020, cet indicateur est passé au-dessus du seuil d'alerte de 50 cas positifs / 100 000 habitants. Cette évolution est particulièrement significative pour la Métropole Rouen Normandie qui présente un taux d'incidence de 112.3 cas / 100 000 habitants (81,6 cas / 100 000 habitants au 4 septembre 2020).

Le taux de positivité est supérieur au seuil d'attention (5%) avec 6.4 % pour le département et à 8.1% pour la Métropole Rouen Normandie.

La Seine-Maritime est classée en vulnérabilité modérée depuis le 31 août 2020 par Santé publique France et inscrite en zone de circulation active du virus par le décret n° 2020-1115 du 5 septembre 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé.

.../...



## 2. Recommandations sanitaires

L'évolution des indicateurs épidémiologiques confirme que le virus circule activement dans le département et qu'il faut redoubler de vigilance dans le respect des gestes barrières, afin de protéger les plus vulnérables.

L'ARS recommande de rendre obligatoire le port du masque de protection pour les personnes de onze ans et plus sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public dans les communes urbaines densément peuplées de la Métropole Rouen Normandie en raison des mouvements pendulaires sur ces territoires et du brassage de la population rendant difficile le respect des distances entre les personnes.

Le directeur général,

Thomas DEROCHE